TITRE : Rénov’actions42, à chacun sa rénovation énergétique :

Le service public gratuit de la rénovation

CHAPÔ :

Rénov’actions42 accompagne gratuitement les propriétaires d’un logement individuel ou collectif dans leurs travaux de rénovation énergétique. L’ensemble des collectivités ligériennes se sont associées avec les professionnels du bâtiment et les banques pour mettre en place ce dispositif.

TEXTE :

Accompagner les particuliers à monter leur projet de rénovation pour améliorer leur confort, valoriser leur patrimoine et par là même économiser de l’énergie, tel est l’objectif du guichet unique Rénov’actions42.

Ainsi, les propriétaires, qu’ils soient occupants ou bailleurs de logement individuel et collectif, peuvent être guidés gratuitement dans leur projet de rénovation énergétique par les conseillers qui les aiguilleront vers des travaux en cohérence avec l’état de leur habitation.

INTER : Comment bénéficier de cette plateforme ?

Il suffit de se rendre dans l’une des Maison de l’Habitat et du Logement situées à Roanne, Saint-Etienne, et Montbrison, ou de se rendre dans l’une des permanences délocalisées du département.

Au premier rendez-vous, un conseiller écoute les attentes du particulier, et établit avec lui une évaluation thermique du logement en ciblant les actions à conduire en priorité pour améliorer le classement énergétique du logement.

Par la suite, le conseiller oriente le propriétaire vers les professionnels référencés par la plateforme Rénov’actions42, et fortement engagés dans la performance énergétique de l’habitat.

Le conseiller poursuit son accompagnement en montant un dossier de financement en mettant en exergue les dispositifs d’aides publiques les plus pertinents par rapport à la situation et aux travaux désirés : éco-prêt à taux zéro, certificats d’économie d’énergie, crédits d’impôts, subventions forfaitaires, etc. Les banques partenaires de l’opération pourront compléter le plan de financement.

La mission du conseiller ne s’arrête pas là où commencent les travaux… Il reste un soutien pour le propriétaire durant le chantier et peut dresser le bilan des économies réelles après travaux.

NOTE : Plus d’informations sur le dispositif et les permanences : www.renovactions42.org ou 04 77 41 41 25

Encart : Les collectivités de la Loire se sont associées aux professionnels du bâtiment et aux banques pour créer un service public destiné à accompagner les propriétaires qui veulent améliorer la performance énergétique de leur logement.